

PROPOSITION DE POSTER

SUJET 8 : COMPORTEMENT SEXUEL ET SEXUALITE

SEANCE 804 : LA PREVALENCE ET LES CONSEQUENCES DE LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

COORDONNEES PRECISES DES AUTEURS

- **Auteur 1** : M. BONKOUNGOU Zakaliyat, Démographe à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso
Adresse postale : 09 BP 624 Ouagadougou 09
Email : zakaliyat@yahoo.fr
Téléphones : +226 70 42 89 24 ou 76 62 16 32

- **Auteur 1** : M. LOUGUE Siaka, Démographe à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso
Adresse postale : 09 BP 1359 Ouagadougou 09
Email : louguesiaka@yahoo.fr
Téléphone : +226 70 42 89 25 ou +226 76 00 84 61

INTRODUCTION

Longtemps considérées comme relevant du domaine privé des ménages, les violences domestiques et conjugales ont été classées depuis le début des années 90 comme faisant parties des graves violations des droits humains (Assemblée générale des Nations Unies, 1991). Ces violences, qu'elles soient domestiques ou conjugales ont le plus concerné les femmes ; à tel point que la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 et la conférence internationale des femmes à Beijing en 1995 ont inscrit dans leurs plans d'action respectifs des objectifs visant à éliminer ces types de violence à l'encontre des femmes. A l'instar des femmes des sociétés où ce phénomène est observable dans toutes les catégories sociales, celles du Burkina Faso sont concernées à telle enseigne qu'on serait tenté de s'interroger sur les raisons de l'existence d'un tel phénomène. Cet état de fait suscite l'interrogation majeure suivante : *quelles sont la prévalence et les conséquences des violences faites aux femmes au Burkina Faso ?* C'est à cette question qu'essaiera de répondre la présente communication.

Chapitre 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE

Traiter de l'opinion sur les violences faites aux femmes au Burkina Faso ne saurait se faire sans tenir compte de la situation globale dans laquelle elle se situe. Cette démarche nécessite une brève présentation de l'environnement géographique, de la situation socioéconomique, des caractéristiques sociodémographiques et sanitaires. Nous évoquerons par la suite le cadre social et politique pour finir par le cadre juridique du phénomène au Burkina Faso.

1.1. Situation géographique.

Le Burkina Faso est un pays continental avec une superficie de 274 000 km². Il est situé au cœur de l'Afrique Occidentale et est frontalier des six (6) pays que sont : le Mali au nord et à l'ouest, le Niger à l'est et au sud, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Sans débouché sur la mer et de par sa situation dans la zone soudanienne, le Burkina Faso est influencé par un climat tropical de deux saisons : une saison sèche très longue et une saison pluvieuse relativement courte. La moyenne annuelle de la pluviométrie varie entre 300mm au Nord et 1200 mm au Sud (INSD et Macro Inc, 2004). Cette faible pluviométrie a nécessairement des répercussions aussi bien sur le climat, les activités, les disponibilités alimentaires que sur l'état nutritionnel des populations.

1.2. Situation socioéconomique.

« *Le Burkina Faso est confronté à un environnement économique difficile depuis plusieurs décennies* » (INSD et Macro Inc, 2004 :1). En 2002, le PNB/habitant était de 268 \$ US, un des taux les plus bas du monde. Avec ce rapport extrêmement faible, le Burkina Faso est invariablement classé parmi les pays les plus pauvres du monde¹. Cette pauvreté explique la persistance de certains phénomènes sociaux. La majorité de la population est privée de conditions de vie décentes et ne dispose pas en quantité et en qualité suffisantes d'éléments aussi vitaux que la nourriture, l'eau, les soins de santé élémentaires et l'éducation. Alors, le défi majeur à relever demeure celui de la réduction de la pauvreté.

A l'image de bon nombre de pays d'Afrique Subsaharienne, « *l'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage qui occupent plus des trois quarts de la population active et contribuaient pour 37,2% au PIB du pays en 1998* » (id. : 1). Le secteur informel, jouant un rôle prépondérant se retrouve aussi bien dans le secteur primaire, le secteur secondaire que dans le tertiaire, avec une contribution d'environ 33% au PIB. Le secteur secondaire, quant à lui, représente moins de 18% de la valeur ajoutée totale et est dominé essentiellement par les industries traditionnelles, alors que le secteur tertiaire en nette évolution depuis 1995 connaît une croissance moyenne de 7,6% par an entre 1995 et 1998 (CONAPO, 2000).

Tout ceci a des répercussions sur les conditions de vie des populations. En effet, « *environ 44,5% des Burkinabé vivaient en dessous du seuil absolu de pauvreté, évalué à 41 099 frs cfa par adulte et par an en fin 1994 ... l'incidence de la pauvreté s'est aggravée en 1998 où 45,3% de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté évalué à 72 690 Frs selon l'Enquête Prioritaire II* » (CONAPO, 2000 : 16).

La pauvreté, en tant que principal obstacle aux efforts de développement, connaîtra une aggravation avec la crise multiforme au plan mondial qui a eu pour effet la détérioration des

¹ Selon le rapport mondial des Nations Unies sur le Développement Humain Durable, en 2003, le Burkina Faso est classé 169^e sur 175 pays.

termes de l'échange et l'application des mesures d'ajustement structurel au niveau national, avec son corollaire de répercussions fâcheuses sur les conditions de vie des populations. Les conséquences perceptibles seront que les pauvres demeurent pauvres et les riches de plus en plus riches. La lutte contre la pauvreté devient alors un impératif pour le progrès social. C'est dans cette perspective que *« la lettre d'intention de politique de développement humain durable 1995-2005 ... se veut un instrument d'orientation pour les actions adéquates de réduction de la pauvreté en général et de la suppression de la pauvreté absolue, en particulier »* (CONAPO, 2000 : 17). Nonobstant toutes ces actions entreprises, on ne saurait parler d'amélioration de conditions de vie des populations qui, bien au contraire, s'empirent.

1.3. Caractéristiques sociodémographiques et sanitaires

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé au Burkina Faso (RGPH-BF) en 1996 a dénombré 10 312 609 habitants² avec une densité moyenne de près de 38 habitants au kilomètre carré. Cela fait du Burkina Faso l'un des pays le plus densément peuplé dans la sous région ouest-africaine (INSD et Macro Inc, 2004). A l'instar de la plupart des pays africains, le Burkina Faso connaît une évolution rapide de sa population qui est passée de 4 349 600 résidents en 1960 à 13 730 258 en 2006. Une évolution imputable essentiellement à la croissance naturelle. En effet, *« le taux d'accroissement naturel est estimé à 3,1% et le taux de fécondité à 6,8 enfants par femme en 1996. Le taux de croissance annuel moyen est de l'ordre de 2,4%. A ce rythme, la population doublera en 29 ans »* (INSD et Macro Inc, 2004 : 2). Aussi la population du Burkina pourra-t-elle atteindre 16 millions en 2015.

La population burkinabé est essentiellement jeune. Les moins de 15 ans représentaient 47,9% de la population totale, et les plus de 65 ans 3,7% en 1996 (RGPH). Ceci traduit un rapport de dépendance assez élevé de 107,8% et pose le problème de la prise en charge et de la satisfaction des besoins sociaux de base (éducation, santé, emploi ...) des jeunes (CONAPO, 2000). Quant aux femmes, en 2006, elles représentaient plus de la moitié de la population (51,7%). De ce fait, elles constituent un groupe dont le rôle dans le processus de développement devrait être prépondérant. Or, cette frange de la population est le plus souvent marginalisée aussi bien sur le plan économique, politique que social. En effet, divers facteurs expliquent la situation problématique de la femme burkinabé : le faible statut familial et social de la femme qui est à la fois épouse, mère et main d'œuvre ; la valorisation de la forte fécondité (6,8 enfants en moyenne par femme) ; la polygamie ; la sous-scolarisation des filles ; le faible taux d'alphabétisation des femmes ; les pratiques ancestrales telles que l'excision, le lévirat, le mariage forcé et la répudiation, et la forte emprise de la pauvreté au sein de la population féminine.

Sur le plan sanitaire, le rapport de mortalité maternelle est passé de 566 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1991 à 484 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1998 (CONAPO, 2000). Malgré cette baisse, le taux de mortalité demeure élevé. Cette situation est due à la persistance des principales causes de décès maternel que sont les hémorragies, les infections, les avortements provoqués et les anémies. Ces causes sont favorisées par un certain nombre de facteurs à savoir les surmenages physiques, la malnutrition, les grossesses précoces, tardives, nombreuses et rapprochées, l'inaccessibilité et la faible utilisation des services de santé (CONAPO, 2000).

² Les données du RGPH 2006 disponibles, sont provisoires, et sont réparties selon le sexe et les unités administratives que sont : la commune, la province et la région. Le traitement des données du RGPH 2006 sont en cours afin de mettre à la disposition des utilisateurs les résultats définitifs en 2008.

Par ailleurs, de façon générale, la mortalité a connu une baisse très sensible au Burkina Faso depuis 1960. En effet, de 32‰ en 1960 elle est passée à 17,5‰ puis à 14,8‰ en 1985 et en 1996 (RGPH, 1996). La baisse de la mortalité, notamment celle des enfants de 0 à 5 ans, s'est traduite par une amélioration de l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 32 ans en 1960 à 48,5 ans en 1985 et à 53,8 ans en 1996.

Tableau 1-1 : Evolution de certains indicateurs relatifs à la mortalité

Indicateurs (en ‰)	Année		
	1960	1985	1996
Taux de Mortalité Infantile (0-1 an)	182	134	107,1
Taux de Mortalité Juvénile (1-5 ans)	217	---	75,1
Quotient de Mortalité Infanto- Juvénile	360	---	174,2
Taux de Mortalité Féminine	---	17,1	13,5
Taux de Mortalité Masculine	---	17,9	16,3
Taux Brut de Mortalité	32	17,5	14,8

Source : CONAPO, 2000

Pour ce qui concerne le niveau de fécondité au Burkina Faso, les indicateurs y relatives montrent une augmentation constante de 1960 à 1991. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 6,1 en 1960 à 7,3 en 1991. Toutefois, à partir de 1991, il se dessine une tendance à la baisse. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme qui était de 6,9 en 1993 est passé à 6,8 en 1996 (EDS-BF III). Le niveau de la fécondité encore élevé s'explique d'une part, par la nature même de la fécondité qui est précoce, intense et étalée tout le long de la vie féconde de la femme et d'autre part, par les facteurs socioculturels et socio-économiques qui la gouvernent (la valorisation de la descendance nombreuse et des mutations en cours qui favorisent de nombreuses grossesses d'adolescentes hors mariage).

Par ailleurs, la situation sanitaire du pays est caractérisée par un niveau de mortalité élevé qui s'explique en partie par une faible couverture sanitaire et vaccinale. En 2001, on comptait environ un médecin pour 30 000 habitants, une sage-femme pour 25 000 femmes en âge de procréer et un infirmier pour 3 700 habitants ; des ratios très en-deçà des normes préconisées par l'OMS qui sont 10 000 habitants par médecin et 5 000 femmes en âge de procréer par sage-femme (INSD et Macro Inc, 2004).

Les conditions de vie difficiles ajoutées à des raisons historiques, ont pendant de nombreuses années contraint les jeunes Burkinabé à émigrer, principalement vers la Côte D'Ivoire. «*Entre 1985 et 1991, les migrations ont touché environ 10% de la population, ce qui a valu au pays le qualificatif de terre d'émigration* » (Sawadogo, 2001 : 16). Mais depuis la fin des années 80, l'on assiste de plus en plus à une migration de retour de la deuxième génération qui a pour conséquence l'apport de visions, voire de cultures, nouvelles³.

³ Bon nombre d'individus concernés par cette migration, généralement des jeunes, ont passé une grande partie de leur vie hors du Burkina Faso et principalement en Côte d'Ivoire. De par leur mode de vie, leur comportement langagier, il se démarquent un tant soit des compatriotes qui n'ont jamais quitté le territoire national. De façon péjorative, on les appelle les « Diaspo ».

1.4. Caractéristiques socioculturelles de la population

Initialement subdivisé en 45 provinces, le nouveau découpage du Burkina Faso, depuis 2000, donne 13 régions, 350 départements, 33 communes de plein exercice et environ 8 000 villages. La population est constituée d'une soixantaine d'ethnies d'inégale importance numérique et d'une situation géographique moins précise (Sawadogo, 2001). Toutefois, le regroupement de ces populations pourrait se faire en trois grandes familles que sont : la famille néo soudanienne, la famille mandé et la famille sahéenne dont l'organisation sociale et culturelle diffèrent les unes des autres. Cette richesse ethnique se caractérise par des croyances et des traditions auxquelles sont attachées les populations. En effet, les différentes ethnies sont marquées par des prégnances en matière de violences faites aux femmes notamment l'opinion due à l'influence de la religion. Il s'agit, alors, de comprendre dans quelle mesure les valeurs traditionnelles peuvent constituer des freins aux changements d'attitudes.

Les Mossis⁴ représentent le groupe ethnique majoritaire avec 48 à 50% de la population totale en 1991 ; ils sont suivis d'assez loin des Peulh (7,8%). Pour l'essentiel, les groupes ethniques constituent des sociétés structurées en villages. Mais depuis la colonisation, on assiste de plus en plus à une tendance à la nucléarisation des familles, même s'il existe toujours une prééminence de la famille élargie.

Pour ce qui est des croyances, « *plusieurs religions sont pratiquées, mais les plus importantes sont, les religions musulmane (56%), catholique (17%) et protestante (3%). [Et, en 2003] Environ un quart (24%) de la population a déclaré pratiquer une religion traditionnelle* » (INSD et Macro Inc., 2004 : 3).

Le niveau d'instruction de la population demeure faible car 90% des Burkinabé n'ont pas été à l'école, 7% ont un niveau primaire et seulement 3% ont un niveau secondaire et plus. De même, le taux d'analphabétisme demeure très élevé car 73% des hommes ne savaient ni lire ni écrire contre 87% de femmes (RGPH, 1996).

Tableau 1-2 : Répartition du taux brut de scolarisation selon la région de résidence à partir des données de l'année scolaire 2002-2003

Régions	Taux Bruts de Scolarisation (%)
Boucle du Mouhoun	42,1
Cascades	49,7
Centre	97,1
Centre-Est	43,9
Centre-Nord	36,8
Centre-Ouest	47,4
Centre-Sud	44,1
Est	29,2
Hauts-Bassins	58,7
Nord	50,5
Plateau Central	42,7
Sahel	24,6
Sud-Ouest	39,9
Total National	47,5

Source : www.meba.gov.bf

⁴ La traduction littérale de ce groupe ethnique est les « *Moose* ». Mais la déformation due à une mauvaise transcription donne les « *Mossi* » communément admise.

Le tableau 1-2 distingue les régions du Burkina Faso en trois grands groupes. Le premier est celui où le taux de scolarisation est très au dessus de la moyenne nationale. On y retrouve essentiellement la région du Centre avec la Capitale Ouagadougou et les Hauts-Bassins où les taux bruts de scolarisation sont respectivement de 97,1% et 58,7%. Le deuxième groupe, composé de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Nord et du Plateau Central, est celui dont le taux gravite autour de la moyenne nationale qui est de 47,5%. Le dernier groupe est celui dont le taux de scolarisation est largement en-deça de la moyenne nationale. Ce sont les régions du Centre-Nord, de l'Est, du Sahel et du Sud-Ouest.

1.5. Cadre politique

Ayant Souscrit aux recommandations des Conférences Mondiales sur la Population et le Développement (Bucarest, 1974 et Mexico, 1984) et des Conférences Africaines sur les mêmes questions (Accra 1971 et 1984) et ayant adopté le Programme d'Action de Kilimandjaro en 1984 et de N'Djamena en 1988, le Burkina Faso s'est doté d'une Politique Nationale de Population (PNP) en juin 1991 (Sawadogo, 2001 ; CONAPO, 2000) dont les objectifs principaux sont :

- de contribuer à l'amélioration de la santé de la population, en particulier la santé reproductive dans laquelle s'insère l'opinion sur les violences faites aux femmes ;
- d'améliorer les connaissances dans le domaine de la population, du genre et du développement durable ;
- de valoriser la participation de la femme dans les activités en matière de population ;
- de mettre à la portée du plus grand nombre de personnes et particulièrement des adolescents, entre 1991 et 2005, des informations en matière de population en vue de leur permettre d'assurer une parenté responsable.

Mais on reconnaîtra que l'application de la PNP fait face à de nombreux obstacles relevant notamment des traditions dans la mesure où bon nombre de sociétés du Burkina telles que les Peulh, les Mossis, les Gourmantché, les Bissa conservent à des degrés divers des pratiques considérées comme néfastes et préjudiciables à la santé des femmes et des petites filles. Ce sont entre autres les mutilations génitales féminines, les interdits alimentaires et tabous nutritionnels, le mariage forcé et/ou précoce, le lévirat et le sororat.

Toutefois de nombreuses actions relevant du domaine de la population ont été entreprises. Ce sont :

- ✓ l'introduction dans les programmes scolaires de l'Education en Matière de Population en 1976 ;
- ✓ l'adoption d'une Politique de Planification Familiale en octobre 1986 autorisant la contraception ;
- ✓ l'institutionnalisation et la mise en application d'un code des personnes et de la famille en novembre 1989 ;
- ✓ l'adoption et l'application d'une loi anti-excision en novembre 1996 ;
- ✓ l'adoption d'un Plan d'Action National en matière de Planification Familiale, etc.

La CIPD a été un tournant en matière de santé de la reproduction (Ouoba et al, 2003). En effet, depuis lors, une attention particulière est véritablement portée sur les problèmes de Santé de la reproduction des adolescents et des jeunes avec un regard particulier sur l'excision au Burkina Faso.

1.6 Le cadre juridique des violences faites aux femmes au Burkina Faso.

« *Au regard des multiples dommages causés par la pratique de l'excision* », le CNLPE est parvenu à créer une forte mobilisation et l'adhésion de toutes les composantes de la société autour de la lutte contre les MGF qui sont perçues comme une forme de violence à l'encontre des femmes. Depuis 1996, le Burkina Faso, à l'instar de beaucoup pays d'Afrique, dispose d'une loi interdisant la pratique de l'excision. Les pays qui se sont engagés dans cette logique juridique se sont souvent inspirés du contexte international.

En 1989, dans une résolution, le Comité Régional de l'OMS pour l'Afrique (Afro) recommandait aux Etats membres, non seulement d'adopter des politiques et des stratégies appropriées en vue d'éliminer l'excision de leur territoire, mais également d'interdire toute forme de médicalisation qui lui soit liée. Mais déjà en 1987, le Comité Interafricain promulguait des lois spécifiques interdisant formellement la pratique des MGF et des abus sexuels en Afrique. Des peines étaient alors prévues pour toute personne coupable d'un tel acte. Ces lois réserveraient « *une peine particulièrement sévère pour les professionnels de santé* ». Depuis la décennie 90, la plupart des pays africains disposent d'une loi anti-excision.

Fort de ces principes, le Burkina se dotera d'un cadre juridique formel de répression contre l'excision en novembre 1996. Selon cette « **loi anti-excision** », toute personne pratiquant cette opération est passible d'une peine de 3 ans de prison ferme et d'une amende de 900 000 Frs CFA (1400 euros). Et en cas de décès de la victime, le (ou la) coupable encourt une peine de 10 ans d'emprisonnement. De même, est condamnable toute personne qui a connaissance des faits d'excision et n'avertit pas les autorités compétentes. Ainsi, les coupables et les complices ne sont épargnés par cette mesure coercitive.

En 2001, les statistiques de la justice donnaient une moyenne d'emprisonnement oscillant entre deux et trois mois ferme avec une amende maximale de 100 000 Frs CFA. Et le nombre de cas de procès entre janvier et octobre 2001 était de quarante trois (Les pénélopes). En une année, de 2003 à 2004, selon la même source, plus d'une centaine d'exciseuses et leurs complices ont été condamnés⁵.

⁵ L'un des cas les plus médiatisés fut la condamnation à trois ans d'emprisonnement ferme le 21 septembre 2004 par le tribunal correctionnel de Ouagadougou de Dame Adama Barry (55 ans), reconnue pour être une récidiviste dans l'opinion sur les violences faites aux femmes et qui a excisée 16 fillettes âgées de 2 à 10 ans à Ouagadougou.

Chapitre 2 : APPROCHES THEORIQUES DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

2.1 Définition du concept

La notion de violence conjugale est appréhendée comme une domination au sein du couple où un partenaire exerce une domination sur l'autre à travers des actes qui s'expriment par des agressions physiques, psychiques ou sexuelles. La violence conjugale peut être exercée aussi bien à l'encontre des hommes que des femmes.

Les violences à l'encontre des femmes, retenues pour cette étude, sont « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant leur causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. » (Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993)). La violence à l'encontre des femmes fait ressortir trois composantes : au niveau physique, sexuel et psychologique.

2.2 Manifestations et conséquences des violences à l'encontre les femmes

Les violences à l'encontre des femmes se manifestent de plusieurs manières. Quelle que soit la forme de violence exprimée, elle a nécessairement des conséquences sur la femme.

2.2.1 Les violences physiques, verbales et psychologiques

Les violences physiques se rapportent au corps de la femme et se manifestent essentiellement à travers des coups (poing, pied, avec ou sans un objet, etc.) et blessures, des gifles, des cheveux arrachés, des pincements, des morsures, des brûlures, des bosses, des membres tordus ou cassés, les meurtres, des bains d'acides, mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, etc.

Les violences verbales et psychologiques constituent des atteintes à la personnalité de la femme, à son image, à son estime propre et à son équilibre intérieur. Elles se manifestent par la peur, les surnoms ridicules, la pression, les taquineries méchantes, les menaces, les chantages, les critiques injustifiées, l'intimidation, l'isolement, la manipulation, la possessivité, les dénonciations et les calomnies, la diffamation, les injures, la répudiation, la dévalorisation, etc. (WiLDAF/FeDDAF (2007))

2.2.2. Les Violences et abus sexuels sur les femmes

Les violences sexuelles se manifestent de plusieurs manières dont les principales sont : les sévices sexuels, la contrainte pour avoir des rapports sexuels de force, des viols conjugaux, des harcèlements sexuels, la prostitution forcée, etc.

Selon le WiLDAF/FeDDAF (2007) les populations en Afrique de l'ouest souffrent de graves problèmes dus aux multiples cas de viols perpétrés sur les femmes et les jeunes filles. Ces cas de viols pouvant être parfois collectifs ou individuels.

Toujours selon le WiLDAF/FeDDAF (2007), les conséquences du viol sur la femme et la communauté sont énormes.

Sur le plan physique, en raison des rapports sexuels imposés, les conséquences sur la santé en fonction du degré de vulnérabilité de la personne victimes peuvent entraîner :

- la déchirure de l'appareil génital chez les mineures ;
- le risque d'hémorragie interne entraînant une stérilité partielle ou définitive ;
- les problèmes gynécologiques (infections chroniques, trompes bouchées) ;
- les grossesses indésirées ;
- des avortements particulièrement sanglant chez les femmes déjà enceintes et parfois la mort ;
- une contamination à l'hépatite A, B, C ;
- la contamination par les IST/SIDA

Sur le plan psychologique et psychosomatique, on observe chez la victime :

- des troubles de la personnalité ;
- un complexe d'infériorité ;
- la honte, la confusion, le déséquilibre ;
- le sentiment de persécution et d'insécurité

D'autres conséquences sont entre autres :

- la grande précarité dans laquelle se retrouvent les filles après les viols, le rejet des filles par leurs communautés ;
- les railleries dont font objet les enfants nés de ce viol. Ils naissent parfois « sans père » et sont souvent aigris et deviennent dangereux pour la société.

Une autre forme de violence sexuelle à l'encontre des femmes est le harcèlement sexuel qui est défini de manière extensive comme toute conduite abusive se manifestant par des comportements de nature à porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychique d'une personne. C'est le fait de soumettre une personne à des avances sexuelles incessantes et agaçantes, à des gestes, actes, paroles répétées, non désirés ayant une connotation sexuelle et se déroulant dans un contexte de rapport inégal. Ce comportement non désiré peut prendre une forme verbale, physique ou visuelle.

Au niveau scolaire et universitaire, des harcèlements et abus sexuels sont perpétrés par des enseignants, voire le personnel d'encadrement et parfois par d'autres élèves ou étudiants garçons sur des jeunes filles généralement d'un niveau inférieur que ce soit au primaire, dans le secondaire ou à l'université. Au niveau des centres de formation, le harcèlement est perpétré par des patrons d'ateliers et d'autres apprentis garçons sur les jeunes filles apprenties. Aussi bien au niveau scolaire, qu'à l'intérieur des ateliers des jeunes filles de 12 ans et plus sont touchées par cette forme de violence. Ce problème est souvent occulté et il est difficile aux jeunes filles d'obtenir de l'aide. Les auteurs développent souvent une complicité mutuelle, se protègent entre eux et rejettent le blâme sur les jeunes filles sous l'argumentaire qu'ils ont été provoqués. Parfois, ils se plaisent à clamer qu'il n'y a rien de mal à tomber amoureux de son élève.

Ce phénomène entraîne des conséquences graves sur la santé physique et mentale de l'apprenante ou de la victime.

Au niveau social et psychologique de l'apprenante, le harcèlement sexuel entraîne la victime dans des réactions émotionnelles tels que l'angoisse, la confusion, la frustration, la dépression, la peur. Des états d'âme qui prédisposent la victime à :

- un état de méfiance permanent envers tout le monde et surtout envers les personnes de sexe masculin ;

- la perte de la confiance en elle ;
- un sentiment d'impuissance ;
- une perte de la concentration ;
- l'habitude d'éviter certains lieux de l'établissement, du lieu d'apprentissage, ou du lieu de travail ;
- la culpabilisation ;
- l'introversion.

Au niveau scolaire, la situation de déséquilibre psychique provoquée par le harcèlement sexuel a pour effets immédiats, la déconcentration et le stress. La fille victime se décourage. Avec la démotivation, elle n'arrive plus à tenir dans les études. Ce qui la conduit à des échecs répétés et à des changements permanents d'établissement et parfois à un abandon scolaire. Cette situation contribue également à l'augmentation des taux d'abandon et de déperdition scolaire et partant à la réduction du nombre de femmes pouvant évoluer plus tard dans les sphères de prises de décisions dans le pays.

Au niveau social, toutes ces conséquences ont des répercussions sur la vie future de femme des jeunes filles.

Le harcèlement sexuel sur les lieux de travail est une réalité qu'on ne doit plus ignorer. Au cours d'une étude faite au Burkina Faso sur la question, 98, 2 % des personnes interrogés sont au courant du phénomène et peuvent en décrire les manifestations. Cependant la majorité des victimes n'en parlent pas par peur, par honte et parce qu'elles sont sûres d'être incomprises (WiLDAF/FeDDAF, 2007).

2.2.3. Les pratiques traditionnelles néfastes

a) Les mariages précoces et forcés

Dans la plupart des sociétés du Burkina Faso, trois types de mariages (coutumier, civil et religieux) sont célébrés.

Le mariage coutumier implique l'établissement d'un contrat entre deux lignages. Ce contrat l'emporte souvent sur le consentement entre deux individus. La famille détient le droit de donner une fille en mariage au point qu'on ne parlerait pas de mariages « forcés » mais plutôt « arrangés ».

Selon les traditions, trouver un conjoint à son enfant est un devoir social, et contribue à maintenir les bonnes relations entre les familles. De même, les difficultés économiques actuelles et la faiblesse du pouvoir d'achat des populations amènent des parents à marier leur fille de force afin, de résoudre les problèmes financiers qui se posent à eux. Le plus souvent les filles entrent dans le mariage de façon précoce, ce qui n'est pas sans conséquence à divers niveaux comme :

- *l'éducation* : une fois mariées, les filles ne retournent que très rarement à l'école. Ces mariages représenteraient une des principales causes de déperdition scolaire ;
- *la santé* : si le mariage précoce n'est pas une cause directe de mortalité, il reste l'un des facteurs aggravant les risques de mortalité maternelle et infantile essentiellement à cause des grossesses prématurées. Une des conséquences directes des mariages précoces est la survivance des fistules obstétricales. Chaque année de nombreuses jeunes filles développent une fistule (rupture

entre la vessie et le vagin qui provoque l'incontinence). Parfois handicapées à vie, souvent rejetées par leurs maris, les femmes se retrouvent souvent exclues de leur communauté ;

- par ailleurs, les adolescentes sont plus vulnérables aux infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/Sida ;
- *la maltraitance* : elle est fréquente dans les mariages d'enfants. Les hommes étant généralement plus mûrs et plus âgés que ces filles, qu'ils considèrent comme leurs filles et sont convaincus de leur devoir de corriger ces filles. Et c'est cette violence que vont subir les filles pendant toute la période que va durer leur mariage ;
- en outre, il arrive souvent que les enfants qui refusent de se marier ou qui choisissent leur futur conjoint contre la volonté de leurs parents soient sévèrement punis par la famille ;
- *le bannissement des filles* : les filles qui refusent le mariage précoce subissent un bannissement de la famille dans certaines sociétés.

b) Les mutilations génitales féminines

Les mutilations génitales féminines sont pratiquées dans près de 28 pays d'Afrique et seraient motivées par la « préservation de la virginité de la femme avant le mariage ».

Au Burkina Faso, 77% de femmes ont subi au moins une MGF (EDS 2003) et 30% des femmes de 15-49 ans ont au moins une fille excisée (Bonkoungou, 2005)

Les différentes formes de MGF connues au Burkina Faso sont :

- l'ablation du prépuce du clitoris et/ou du clitoris en entier ;
- l'ablation du clitoris, des petites lèvres et/ou grandes lèvres ;
- l'ablation du clitoris, des petites lèvres et/ou des grandes lèvres et saturation (infibulation).

Notons cependant qu'il existe également une quatrième forme consistant en une incision, une piqûre au clitoris et/ou des organes génitaux externes même si elle n'est pas connue au Burkina Faso.

Les MGF en Afrique de l'ouest font partie des pratiques survivantes dont les nuisances pour la santé de la femme et des enfants ont été largement établies. Certaines femmes sont convaincues que les MGF et notamment l'excision leur permettrait de faire un accouchement facile.

c) Le gavage des femmes

Pratiquée essentiellement en Mauritanie, au Niger et dans le Nord du Mali, le gavage consiste à faire consommer une quantité très importante d'aliments riches aux fillettes pour forcer leur développement physique et permettre un mariage précoce.

Plus elles grossiront, plus tôt elles se marieront. La pratique vise majoritairement les filles à leur période faste de croissance c'est-à-dire entre l'âge de cinq à dix ans, période propice pour une scolarisation. Cette tradition reste vivace, bien qu'elle tende à régresser dans certains endroits des pays concernés.

Les conséquences de cette pratique sont entre autres les problèmes cardio-vasculaires,

d'hypertension et de diabète.

2.2.4. La traite des femmes et des jeunes filles

Le phénomène de la traite interne et transnational des femmes et des enfants, surtout des jeunes filles est une réalité dans plusieurs pays d'Afrique. Ces femmes et filles sont « utilisées » soit pour des travaux forcés soit à des fins de prostitution ou d'exploitation sexuelle. Mais il n'est pas non plus exclu que ces jeunes filles évoluent dans les deux domaines à la fois. Par exemple, elles pourraient exercer des activités commerciales et domestiques au sein d'un ménage et le soir elles se retrouvent dans la prostitution.

En Afrique de l'Ouest, 60 % des femmes et des jeunes filles sont trafiquées vers l'Europe à des fins d'exploitation sexuelles (WiLDAF/FeDDAF, 2007).

Plusieurs trafics se font avec la complicité des parents ou tuteurs de ces filles. Les trafiquants, surtout dans le cas des jeunes filles payent les parents, ce qui leur donne la possibilité de les emmener. Parfois, il arrive que certains membres de la famille payent les intermédiaires pour qu'ils puissent trouver du travail à leurs filles.

Notons que ces femmes et jeunes filles ne bénéficient pas de la grande partie des revenus issus de leur travail. Elles subissent plutôt des traitements dégradants de la part de leur « patron(e) ». Le fruit de leur effort profite généralement à la personne qui les accueille. En ce qui concerne les petites filles surtout, elles exercent un travail totalement gratuit dans lequel, elles sont abusées physiquement et émotionnellement

2.3. Les raisons des violences faites aux femmes

Les raisons de l'existence des violences à l'encontre femmes vont du statut social de cette dernière à la méconnaissance des droits en passant par la présence des us et coutumes.

2.3.1 Du statut social de la femme dans une société à prédominance patriarcale

Les violences faites à l'égard des femmes se justifient fondamentalement par le statut d'infériorité de la femme dans les cultures et traditions de bon nombre de sociétés. Ce statut d'infériorité fait que la femme économiquement ne jouit pas d'une autonomie par rapport à l'homme.

Le système patriarcal développé dans beaucoup de sociétés tend à mettre l'autorité entre les mains de l'homme. Les valeurs qu'il prône exigent entre autres une soumission de la part de la femme dont le premier rôle est celui d'épouse devant assumer des tâches domestiques tandis que l'homme se voit attribuer des responsabilités plus valorisantes l'autorisant à prendre des décisions sur la gestion de la famille et le sort des membres y compris sa (ses) femmes.

2.3.2. Des us et coutumes peu favorables aux droits de la femme

Dans plusieurs sociétés du Burkina Faso, la culture veut que la femme soit sous la domination de son mari. Elle doit lui vouer du respect et de l'obéissance. Ainsi, dans un système de relation homme femme cette conception crée un sentiment de supériorité de l'homme sur la femme. Cette théorie est perçue comme la résultante d'un ensemble de croyances qui donnent aux hommes un droit de regard sur la conduite de la femme. Ainsi, battre sa femme pourrait

sembler normal.

Dans le même système éducatif traditionnel, selon qu'on naît homme ou femme, on n'est pas soumis au même système. Le garçon est éduqué pour devenir un chef de famille et la fille comme femme au foyer. Le système éducatif moderne n'a pas réussi à remettre en cause les stéréotypes culturels existants.

2.3.3. De l'ignorance des droits de la femme

L'analphabétisme aidant, beaucoup de personnes et particulièrement les femmes ne savent pas qu'il existe des textes dont elles peuvent se prévaloir lorsque leurs droits sont bafoués. Il existe en effet des personnes qui ne connaissent pas l'existence de textes protégeant tout individu. Parmi ces personnes y figurent en majorité les femmes.

2.4. Spirale de la violence

Toutes les couches sociales sont concernées par la violence conjugale. Mais, il est très difficile pour les femmes violentées de quitter leur agresseur car la plupart des hommes qui se sont montrés violents envers leur compagne promettent de changer. Pour cela, ils leur rapportent souvent des cadeaux. Ce qui peut tromper la vigilance des femmes.

2.5. Solutions aux violences faites aux femmes au Burkina Faso

Le Burkina Faso dispose d'un instrument juridique de protection en matière de violence à l'égard des femmes à travers le code pénal adopté par la Loi N°043/96 ADP du 13 novembre 1996 portant Code Pénal (CP) prévoit et punit plusieurs types de violences (physiques et sexuelles) exercées à la fois sur les hommes et les femmes. Il en est ainsi des coups et blessures, des attentats à la pudeur, du proxénétisme, du viol. Les mutilations génitales féminines sont également prohibées au Burkina Faso

Le code des personnes et de la famille (CPF) en vigueur depuis le 04 Août 1990 contient des dispositions qui mettent l'accent sur les mesures de protection en faveur de la femme.

Par ailleurs, des politiques et programmes en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes existent au Burkina Faso. Ce sont :

- la politique nationale de promotion de la femme (amélioration du statut social et juridique de la femme) ;
- les campagnes régulières de sensibilisations contre les violences faites aux femmes ;
- la traduction et vulgarisation des textes dans les langues nationales pour une meilleure connaissance des droits de la femme ;
- la création d'un Comité National de Lutte Contre la Pratique de l'Excision (CNLPE) et l'accueil et l'orientation réservés aux femmes en détresse.
- la reproduction et la traduction du Code des Personnes et de la Famille en deux langues nationales (mooré et dioula) en vue de sa vulgarisation ;
- l'élaboration d'un « plan national de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants »

Chapitre 3 : CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE

3.1. Objectif général

L'objectif général est de contribuer à une meilleure compréhension des violences basées sur le genre au Burkina Faso.

3.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- déterminer les tendances des violences faites aux femmes au Burkina Faso ;
- expliquer la prévalence des violences faites aux femmes au Burkina Faso ;
- avoir une idée des conséquences des violences faites aux femmes ;
- contribuer de façon conséquente à la lutte contre les violences faites aux femmes

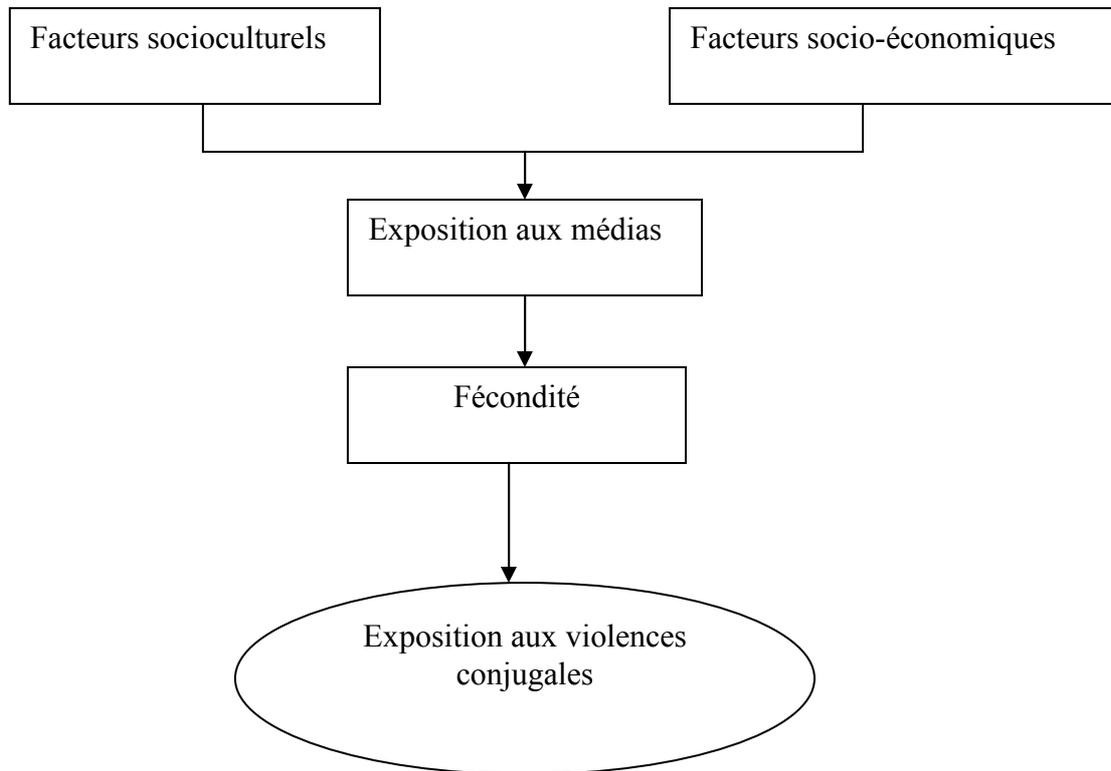
3.3. Variables opérationnelles

Les variables qui nous permettront d'opérationnaliser cette étude sont réparties dans le tableau ci-dessous :

<i>Variables</i>	<i>Concepts</i>	<i>Variables opérationnelles</i>
Variables indépendantes	Facteurs socioculturels	<ul style="list-style-type: none">- Religion- Ethnie- Milieu de socialisation- Milieu de résidence- Niveau d'instruction
	Facteurs socioéconomiques	<ul style="list-style-type: none">- Occupation principale
Variables intermédiaires	<ul style="list-style-type: none">- Exposition aux médias- Fécondité	<ul style="list-style-type: none">- Suivi régulier des médias- Nombre d'enfants nés vivants
Variables de contrôle		<ul style="list-style-type: none">- Age- Situation matrimoniale
Variable dépendante	Exposition aux violences conjugales	<ul style="list-style-type: none">- Opinion favorable des violences faites aux femmes- Opinion défavorable des violences faites aux femmes

3.4 Schéma conceptuel

Schéma 3.1 : Schéma conceptuel



3.5 Hypothèse principale

L'opinion des femmes sur les violences faites à leur rencontre au Burkina Faso est favorisée par la conjugaison des facteurs socioculturels et socioéconomiques et par l'influence des médias sur cette opinion.

3.6 Hypothèses secondaires

Au regard de ce qui précède, Il s'agit à présent d'explicitier notre hypothèse fondamentale. Cela consiste en une formulation plus détaillée et opérationnelle. Ainsi, les hypothèses spécifiques qui sous-tendent ce travail sont les suivantes :

H1-Les femmes résidant ou ayant été socialisées en milieu urbain sont beaucoup plus instruites et exposées aux médias et par conséquent, ont plus de chance d'avoir une opinion défavorable des violences faites aux femmes que celles du milieu rural.

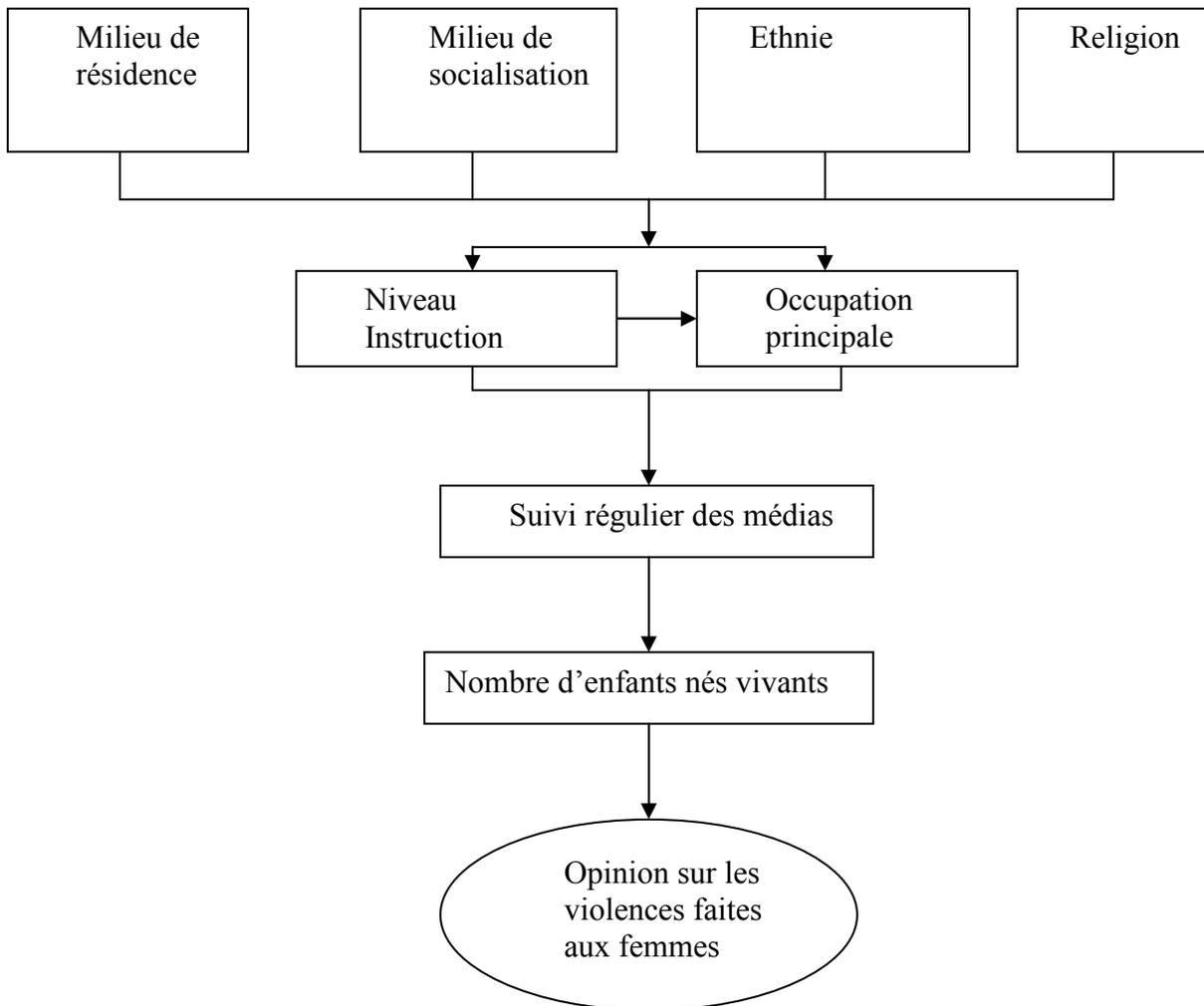
H2-L'appartenance ethnique et religieuse influence l'opinion des femmes sur les qui violences qui leur sont faites en passant par leur instruction et leur occupation principale.

H3- Les femmes qui suivent régulièrement les médias ont un niveau de connaissance élevé des conséquences des violences faites aux femmes ce qui influence positivement leur opinion sur les violences faites aux femmes.

3.7. Schéma d'analyse

Le schéma d'analyse expliquant l'influence des variables retenues sur l'opinion des femmes sur les violences qui leur sont faites se présente de la façon suivante :

Schéma 3.1 : Schéma d'analyse



Chapitre 4 : METHODOLOGIE

4.1. Sources de données

Deux approches nous permettrons d'appréhender le phénomène.

- La première basée sur une revue de littérature, permettra de faire le tour d'horizon des différents aspects conceptuels liés à la thématique ;
- une approche explicative des analyses descriptives et multivariées des données de l'EDS-2003 du Burkina Faso ;

4.2. Définition et distribution des variables

Dans cette section, seront présentées les différentes variables retenues pour opérationnaliser cette étude. On procédera, alors, par la distribution des observations à partir des modalités qui les composent.

4.2.1. Les variables socioculturelles

Le cadre conceptuel nous a permis de retenir à ce niveau les variables socioculturelles que sont : **l'ethnie, la religion, le milieu de socialisation, le milieu de résidence et le niveau d'instruction**

a) L'ethnie

L'ethnie est une variable importante dans la constitution de l'identité d'un individu en ce sens qu'elle lui permet de reproduire le modèle culturel de son groupe d'appartenance. L'appartenance à une ethnie pourrait influencer la vision d'un individu vis-à-vis de la violence surtout de celle à l'encontre des femmes surtout que si elle est perçue comme faisant partie du processus de socialisation valorisé par le groupe d'appartenance de l'individu.

Au Burkina Faso, environ une soixantaine d'ethnies cohabitent. Mais bon nombre d'entre elles présentent des similitudes sur le plan culturel. C'est au nom de ce principe, en plus de la localisation géographique que nous procéderons au regroupement ethnique. On parlera alors de «**groupe ethnique**».

Le groupe ethnique Bobo qui regroupe les Bobo et les Lobi, constitue 7,7% sur l'ensemble des femmes de l'échantillon. Le groupe Peulh/Touareg (7,4%) regroupe les Fulfulde/Peulh, les Touareg/Bella. Quant au groupe Gourmantché/Bissa on y retrouve les Gourmantché et les Bissa qui font 11,6%. Le groupe Dioula/Senoufo (9,5%) est composé de Dioula et Senoufo. Le groupe Gourounsi fait 3,4% de la population d'étude. Le groupe Mossi, composé uniquement de Mossi est majoritaire (56,6%). Faute d'informations explicites sur la modalité «Autres ethnies» (3,8%), il convient de la garder intacte.

b) La religion

A l'image de l'ethnie, la religion est un facteur constitutif du trait culturel d'un individu. Elle pourrait de ce fait forger sa personnalité. Même si, de façon explicite, aucune religion ne fait l'apologie de la violence faite aux femmes, il en demeure que les préjugés sociaux prédisposent les adeptes de certaines confessions religieuses à être beaucoup plus réceptifs à la violence faite aux femmes en ce sens qu'elle serait un élément formateur.

Dans cette étude, le regroupement des différentes religions qui existent au Burkina Faso tient aussi bien compte de leur origine que de leur dogme. Ainsi, nous aurons un regroupement à trois niveaux. Dans cette étude, les chrétiens (28,2%) regroupent les protestants et les catholiques. Les musulmanes qui représentent 60,1% de la population d'étude seront prises telles quelles. Quant aux sans religions, traditionnelles et animistes, ils formeront le groupe « Autres religions ». Ils constituent 11,7% de notre échantillon.

c) Le milieu de socialisation

La contribution du milieu de socialisation d'un individu à la formation de sa personnalité est aussi importante que les variables précédentes. Socialisé en milieu urbain, avec l'influence de la violence symbolique, un individu quelconque n'a pas la même opinion sociale du phénomène de la violence au même titre qu'une personne socialisée en milieu rural.

La proportion des femmes de notre échantillon socialisées en milieu urbain, qui regroupe les grandes et les petites villes, est de 23,3% alors que celle du milieu rural est de 76,7%.

d) Le niveau d'instruction

Généralement admis comme déterminant de la capacité individuelle d'accéder à la connaissance formelle, l'instruction offre l'avantage à l'individu la possibilité d'être au contact de normes et valeurs modernes capable d'accroître sa capacité critique des faits sociaux qui s'imposent à lui. Somme toute, il est commun d'allier l'absence d'instruction aux normes traditionnelles. Les individus n'ayant aucun niveau d'instruction seraient beaucoup plus réceptifs vis-à-vis des violences, que ceux qui ont un niveau d'instruction quelconque. Il ressort de la distribution de fréquence que 80,3% des femmes de notre échantillon sont sans niveau, contre 11,0% qui ont un niveau primaire alors que pour la modalité secondaire ou plus, la fréquence relative est de 8,7% (confère Tableau 4-3).

e) Le milieu de résidence

L'un des facteurs de changement social est l'urbanisation qui « *est porteuse d'un nouveau mode de penser et d'agir par le biais d'un contact plus étroit avec le monde extérieur, l'accès à l'éducation et à des activités rémunérées* » (Rwenge, 1999 repris par Tiendrébéogo, 2004 : 54). Ainsi, résider en milieu urbain ou en milieu rural aurait une influence sur l'opinion sociale d'un individu dans la mesure où d'un milieu à l'autre, les normes et les valeurs traditionnelles n'ont pas la même emprise sur l'individu. On comprendrait alors, que les femmes résidant en milieu rural soient plus soumises ce qui n'est pas nécessairement le cas pour celles résidant en milieu urbain. Dans le cas de notre étude, on retrouve 78,4% de notre population cible en milieu rural contre 21,6% en milieu urbain.

4.2.2 Les variables socio-économiques

Nous retrouvons à ce niveau les variables liées à l'occupation des femmes.

Occupation principale de la femme

La situation d'occupation peut garantir à la femme un certain nombre d'avantages au nombre desquelles une certaine autonomie et un fort pouvoir de prise de décision. Il est entendu que l'occupation d'une femme peut être déterminante dans ses relations avec son conjoint car une femme inactive peut être sujette à des violences ce qui pourrait ne pas être le cas pour une femme exerçant une activité quelconque. La population de notre échantillon se décompose de

la façon suivante : 12,4% des femmes sont inactives, 1,6% sont des cadres et employés, 4,4% sont des ouvrières, alors que 16,1% exercent dans le commerce contre 65,5% dans l'agriculture.

4.2.3. Les variables intermédiaires

a) Suivi régulier de la télévision ou de la radio.

L'un des vecteurs de superposition culturelle est l'apport ou l'influence des médias sur la façon pour un individu d'appréhender la réalité sociale. L'accès à l'information permet à l'individu d'être au contact de normes et valeurs nouvelles. La prise de conscience par rapport aux effets néfastes des violences faites aux femmes pourrait passer par là.

La variable composite « **suivi régulier de la télévision et de la radio** » a été construite à partir des variables suivantes :

- *Ecoute de la radio*
- *Suivi de la télévision.*

La variable « Lecture de journaux/magazine » étant fortement corrélée au « niveau d'instruction » n'a pas été prise en compte dans la mesure où une femme qui sait lire a de fortes chances d'avoir été à l'école que ce soit au niveau primaire, secondaire ou supérieur. La prise en compte de cette variable dans la construction de la variable composite pourrait biaiser les analyses.

Les femmes de notre échantillon qui ne suivent pas régulièrement la télévision ou la radio sont de 44,5% alors que celles qui suivent régulièrement ces médias représentent 55,5% de la population en étude.

b) Nombre d'enfants nés vivants

Dans le cadre de ce travail, le nombre d'enfants nés vivants permet de distinguer les femmes en quatre groupes. Le premier est celui des femmes qui n'ont jamais eu d'enfants nés vivants ; elles représentent 24% de notre échantillon. Les femmes qui ont eu entre un et deux enfants nés vivants sont à une proportion identique que celles du premier groupe. Le troisième groupe est celui des femmes qui ont eu entre trois et cinq enfants nés vivants Elles sont 28%. Le dernier groupe (25%) est celui des femmes qui ont plus de six enfants nés vivants.

4.2.4. Les variables de contrôle

Ce sont les « groupes d'âges des femmes » et « la situation matrimoniale » recodée en femme « en union » et « en non union »

4.2.5 La variable dépendante

Opinion sur les violences faites aux femmes

La « opinion sur les violences faites aux femmes » est une variable composite appréhendé dans l'enquête démographique et de santé de 2003 à travers les différentes questions suivantes :

- v744a "Normal de battre une femme si elle sort sans le dire à son conjoint"/
- v744b "Normal de battre une femme si elle néglige les enfants"/
- v744c "Normal de battre une femme si elle discute avec son conjoint"/

- v744d "Normal de battre une femme si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec son conjoint"/

-v744e "Normal de battre une femme si elle brule la nourriture"

Ces différentes variables sont dichotomiques (1 = Oui et 0 = Non). La réponse par l'affirmative à l'une de ces question atteste que la femme a une opinion favorable des violences qui leurs sont faites.

Par contre une femme qui trouve que rien de tout cela n'est normal a une opinion défavorable.

Tableau 4-1 : Distribution des variables de l'étude

<i>Variables et Modalités</i>	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
<i>Facteurs socioculturels</i>		
Ethnies		
Bobo/Lobi	962	7,7
Dioula/sénoufo	1182	9,5
Peulh/touareg	925	7,4
Gourmantché/Bissa	1450	11,6
Gourounsi	419	3,4
Mossi	7046	56,6
Autres ethnies	475	3,8
Religion		
Chrétienne	3523	28,2
Musulmane	7494	60,1
Autres religion	1456	11,7
Milieu de socialisation		
Milieu urbain	2898	23,3
Milieu rural	9565	76,7
Milieu de résidence		
Milieu urbain	2697	21,6
Milieu rural	9780	78,4
Niveau d'instruction		
Sans Niveau	10016	80,3
Primaire	1376	11,0
Secondaire ou plus	1085	8,7
<i>Facteurs socioéconomiques</i>		
Occupation principale de la femme		
Inactives	1550	12,4
Cadres et employées	205	1,6
Ouvrières	546	4,4
Commerçantes	2004	16,1
Agricultrices	8159	65,5
<i>Variables intermédiaires</i>		
Suivi régulier de la télévision ou de la radio		
Suivi non régulier	5547	44,5
Suivi régulier	6930	55,5
Nombre d'enfants nés vivants		

Aucun enfant	2986	23,9
1-2 enfants	2978	23,9
Entre 3 et 5 enfants	3462	27,7
6 enfants et plus	3051	24,5
Variables de contrôle		
Groupes d'âge quinquennaux de la femme		
15-19	2776	22,3
20-24	2274	18,2
25-29	2073	16,6
30-34	1580	12,7
35-39	1524	12,2
40-44	1201	9,6
45-49	1049	8,4
Situation matrimoniale		
Union	9655	77,4
Non en union	2822	22,6
Variables dépendantes		
Violence faite aux femmes		
Opinion défavorable	3164	26,3
Opinion favorable	8874	73,7
Ensemble	12477	100,0

4.3 Méthodes d'analyse

4.3.1 Analyse descriptive

Il s'agit dans cette étape de décrire les opinions des violences faites aux femmes. Cette description s'effectue sur la base d'une analyse bivariée. L'analyse bivariée consiste en la détermination des statistiques de khi-2 avec l'utilisation de tableaux croisés. Le croisement des variables deux à deux ainsi que le calcul des statistiques de Khi-2 (ou Chi-2) permet d'apprécier les associations entre les variables dépendantes et chacune des variables indépendantes. A ce stade des analyses, il s'agit concrètement de déterminer les relations éventuelles entre les opinions des violences faites aux femmes et les facteurs susceptibles de les expliquer afin de dégager les variables indépendantes qui lui sont significativement associées.

Mais, il importe de signaler que les résultats obtenus en analyse descriptive peuvent être réelles comme fallacieux c'est-à-dire dus à des facteurs cachés. Il est donc indispensable de mener des analyses plus poussées en vue de confirmer ou infirmer ces résultats.

4.3.2 Analyse explicative

Elle sert à mettre en exergue les facteurs les plus déterminants selon leur degré d'influence sur les opinions des violences faites aux femmes ainsi que les mécanismes par lesquels s'effectuent ces influences. L'analyse multivariée explicative fait appel à des variables de contrôle sans lesquelles, les analyses seraient biaisées.

La variable dépendante de cette étude étant qualitative et dichotomique (opinion favorable ou non des violences faites aux femmes), le modèle de régression logistique se prête mieux aux analyses. Au regard des objectifs de l'étude, nous aurons recours à un modèle de régression logistique pas à pas. Ce modèle consiste en l'introduction des variables les unes après les autres pour vérifier la structure causale représentée dans le schéma d'analyse.

***Principe de la méthode de la régression logistique**

Ce modèle impose que la variable dépendante soit qualitative et dichotomique ayant pour modalités, 1 (événement étudié) et 0 (événement contraire). Pour sa mise en œuvre, une modalité de chaque variable indépendante doit être considérée comme modalité de référence, on choisit généralement celle qui a la fréquence absolue la plus élevée. Les variables indépendantes doivent figurer dans le modèle sous forme de variables indicatrices (dichotomiques), mais les modalités de référence ne doivent pas être introduites dans le modèle. La régression logistique compare les rapports de chance de réalisation de l'événement étudié (modalité de la variable dépendante prenant la valeur 1) entre une modalité donnée d'une variable indépendante et la modalité de référence associée. Les rapports de chance appelés « odds ratios » correspondent aux rapports :

$\text{Exp}(\beta) = p/(1-p)$ avec :

p = proportion des individus ayant subi l'événement étudié ou probabilité que la variable dépendante prenne la valeur 1

$1-p$ = probabilité de réalisation de l'événement contraire à celle étudiée ou probabilité que la variable dépendante prenne la valeur 0.

En plus des odds ratios, la régression logistique permet d'obtenir un grand nombre de statistiques dont la valeur du **Khi-2** du modèle et le seuil de signification associé, le pouvoir explicatif (**R²**) du modèle, la statistique **r** de chaque variable et la signification associée et les odds ratios (**Exp (β)**) de chaque modalité introduite dans le modèle et leur seuil de signification. Les statistiques ci-dessus sont celles utilisées pour les analyses explicatives de cette étude.

La probabilité du **Khi-2** du modèle permet de se prononcer sur l'adéquation du modèle. Cela permet de voir si les résultats fournis par l'ensemble des variables introduites dans un modèle sont acceptables. Dans le cas présent un modèle sera dit adéquat, c'est-à-dire fournissant des résultats acceptables, lorsque le seuil de signification associé au Khi-2 est inférieur ou égal à 5%.

Le (**R²**) permet de mieux apprécier la pertinence du modèle dans l'explication du phénomène étudié. En effet, il détermine la contribution du modèle à l'explication de la variance de la variable dépendante.

La statistique **r** permet d'hierarchiser les variables selon leur degré d'influence sur l'événement étudié. La probabilité associée permet d'identifier les facteurs déterminants de l'événement étudié.

Les odds ratios ou rapports de chances (**Exp (β)**) sont relatifs à chaque modalité (variables indicatrices dans le modèle) des variables indépendantes. Lorsque $\text{Exp}(\beta) < 1$, on dit que les personnes caractérisées par la modalité considérée ont $1 - \text{Exp}(\beta)$ pour cent de chance de moins de subir l'événement étudié que leurs homologues caractérisés par la modalité de référence. Par contre, lorsque $\text{Exp}(\beta) > 1$, on dit que les personnes caractérisées par la

modalité concernée ont $\text{Exp}(\beta)$ fois plus de chance de subir l'événement étudié que celles caractérisées par la modalité de référence. La signification associée aux odds ratios permet d'apprécier le pourcentage d'incertitudes avec lequel ils peuvent être interprétés.

Chapitre 5 : DU NIVEAU DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SELON LES CARACTERISTIQUES DES FEMMES

Dans ce chapitre, nous examinerons l'association entre le groupe de variables socioculturelles, ceux de modernisation et l'opinion sur les violences faites aux femmes. Pour ce faire, nous aurons recours aux tableaux croisés avec les statistiques de Chi-deux.

5.1. Approche bivariée des violences faites aux femmes

5.1.1. Au niveau socioculturel

a) Milieu de résidence et violences faites aux femmes

De façon globale, on remarque qu'en fonction du milieu de résidence, l'opinion sur les violences faites aux femmes varie sensiblement. Le tableau 5-1 montre que les femmes résidant en milieu urbain (63%), sont moins favorables aux violences faites aux femmes que celles qui résident en milieu rural (77%).

Tableau 5.1 : Variation de l'opinion sur les violences faites aux femmes selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Opinion sur les violences faites aux femmes	
	Opinion défavorable	Opinion favorable
Milieu urbain	37,4	62,6
Milieu rural	23,2	76,8
Ensemble	26,3	73,7
Probabilité de khi²=0,000		

b) Milieu de socialisation et opinion sur les violences faites aux femmes

Comme attendu, le milieu de socialisation est significativement associé à l'opinion sur les violences faites aux femmes. A mesure qu'on évolue du rural à l'urbain, la proportion des femmes qui sont favorables aux violences faites aux femmes diminue. En effet, tandis que 76% des femmes socialisées en milieu rural ont un avis favorable vis-à-vis des violences faites aux femmes, la proportion est de 66% pour celles du urbain. On serait donc tenté de croire que, du fait de l'influence culturelle du milieu dans lequel l'individu connaît ses premiers moments de socialisation, il serait beaucoup plus soumis à l'influence culturelle du milieu. La violence faite aux femmes étant souvent considérée comme un acte de soumission ou vraisemblablement de socialisation, on comprend aisément que les femmes du milieu rural lui soient beaucoup plus favorables.

Tableau 5.2 : Variation de l'opinion sur les violences faites aux femmes selon le milieu de socialisation

Milieu de socialisation	Opinion sur les violences faites aux femmes	
	Opinion défavorable	Opinion favorable
Milieu urbain	34,5	65,5
Milieu rural	23,7	76,3
Ensemble	26,3	73,7
Probabilité de $khi^2=0,000$		

c) Ethnie et opinion sur les violences faites aux femmes

L'ethnie influence de façon significative (au seuil de 1%) l'opinion sur les violences faites aux femmes. En effet, l'examen du tableau 5-3 montre que quelque soit le groupe ethnique considéré, plus de deux femmes sur trois ont un avis favorable des violences faites aux femmes. En effet, environ 74% des femmes de notre échantillon sont favorable aux violences faites aux femmes. L'analyse de la variation de l'opinion sur les violences faites aux femmes montre que ce sont chez Peulh/Touareg que ce taux est le plus élevé (85%). Chez les Gourmantché/Bissa est relativement bas (65%) comparé aux autres groupes ethniques.

Tableau 5.3 : Variation de l'opinion sur les violences faites aux femmes selon l'ethnie

Ethnie	Opinion sur les violences faites aux femmes	
	Opinion défavorable	Opinion favorable
Bobo/Lobi	20,3	79,7
Dioula/Sénoufo	19,9	80,1
Peulh/Touareg	15,3	84,7
Gourmatché/Bissa	35,5	64,5
Gourounsi	26,5	73,5
Mossi	27,8	72,2
Autres ethnies	26,7	73,3
Ensemble	26,3	73,7
Probabilité de $khi^2=0,000$		

d) Religion et opinion sur les violences faites aux femmes

L'appartenance religieuse des femmes les discrimine de façon très significative (au seuil de 1%) par rapport à l'opinion sur les violences faites aux femmes. Si la tendance aux violences faites aux femmes est moins perceptible chez les chrétiennes (68%), chez les musulmanes, en revanche, plus de quatre femmes sur cinq ont une vision favorable des violences faites aux femmes. Quant aux adeptes d'« autres religions » (animistes, traditionnelle, etc.) la proportion est relativement élevée (76%).

Tableau 5.4 : Variation de l'opinion sur les violences faites aux femmes selon la religion

Religion	Opinion sur les violences faites aux femmes	
	Opinion défavorable	Opinion favorable
Chrétienne	32,4	67,6
Autres religions	24,2	75,8
Musulmane	23,8	76,2
Ensemble	26,3	73,7
Probabilité de khi²=0,000		

e) Niveau d'instruction et opinion sur les violences faites aux femmes

Le niveau d'instruction est fortement corrélé à l'opinion sur les violences faites aux femmes. Le tableau 5-7 montre que, plus le niveau d'instruction augmente, moins les femmes ont une opinion sur les violences qui leurs sont faites. En effet, alors que 77% des femmes sans niveau d'instruction ont une opinion favorable des violences qui leurs sont faites, seulement 47% des femmes du niveau secondaire ou plus sont dans cette situation. Cette proportion est de 71% pour les femmes du niveau primaire.

Tableau 5.5 : Variation de l'opinion sur les violences faites aux femmes selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Opinion sur les violences faites aux femmes	
	Opinion défavorable	Opinion favorable
Sans niveau	22,9	77,1
Primaire	29,4	70,6
Secondaire ou plus	53,1	46,9
Ensemble	26,3	73,7
Probabilité de khi²=0,000		

5.1.2 Au niveau socioéconomique

a) Occupation principale de la femme et opinion sur les violences faites aux femmes

L'occupation principale est fortement associée à l'opinion sur les violences faites aux femmes. Exception faite des femmes Cadres et employées qui, à une forte proportion sont défavorables aux violences à l'encontre des femmes, les femmes inactives (69%), les ouvrières (72%), les commerçantes (73%), les agricultrices (76%) à des proportions presque similaires sont favorables aux violences faites aux femmes.

Tableau 5. : Variation de l'opinion sur les violences faites aux femmes selon l'occupation principale des femmes

Occupation principale	Opinion sur les violences faites aux femmes	
	Opinion défavorable	Opinion favorable
Inactives	31,2	68,8
Cadres et employées	69,3	30,7
Ouvrières	27,6	72,4
Commerçantes	26,9	73,1
Agricultrices	24,0	76,0
Ensemble	26,3	73,7
Probabilité de khi²=0,000		

5.1.3. Des autres variables

a) Etat matrimonial et opinion sur les violences faites aux femmes

L'opinion sur les violences faites aux femmes est fortement corrélée à l'état matrimonial au seuil de 1%. Il ressort du tableau suivant que les femmes non en union sont plus défavorables aux violences faites aux femmes que celles en union. Les taux respectifs sont de 25% et 30%.

Tableau 5.7 : Variation de l'opinion sur les violences faites aux femmes selon l'état matrimonial

Etat matrimonial	Opinion sur les violences faites aux femmes	
	Opinion défavorable	Opinion favorable
Union	25,2	74,8
Non en union	30,3	69,7
Ensemble	26,3	73,7
Probabilité de khi²=0,000		

b) Exposition aux médias et violence faite aux femmes

La corrélation entre l'exposition des femmes aux médias que sont la télévision et la radio et l'opinion sur les violences faites aux femmes est forte et significative au seuil de 1%. Les résultats consignés dans le Tableau 5-8 montrent que les femmes qui suivent régulièrement la télévision ou la radio (72%) sous l'effet des multiples campagnes de sensibilisation sont moins favorables aux violences faites aux femmes que celles qui ne suivent pas ces médias (76%). Toutefois, l'on constate que cette différence n'est que de quatre points.

Tableau 5.8 : Variation de l'opinion sur les violences faites aux femmes selon le suivi régulier de la télévision ou de la radio

Exposition aux médias	Opinion sur les violences faites aux femmes	
	Opinion défavorable	Opinion favorable
Suivi non régulier	23,6	76,4
Suivi régulier	28,4	71,6
Ensemble	26,3	73,7
Probabilité de khi²=0,000		

Chapitre 6 : ANALYSE EXPLICATIVE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'analyse explicative des violences faites aux femmes a consisté à introduire progressivement suivant notre schéma d'analyse des variables dans un modèle de régression logistique. Le modèle final qui contient toutes les variables de l'étude permet d'identifier les déterminants de l'utilisation du condom et de rendre compte du degré d'influence de chacune d'elles en présence de toutes les autres. Il permet également de dégager pour chaque variable, les effets nets sur l'utilisation du condom par rapport à la modalité de référence. Les résultats issus de ces modèles successifs de régression logistique sont confinés dans le tableau 6.1.

Tableau 4.1. Effets nets des variables indépendantes sur les violences faites aux femmes (résultats issus des modèles de régression logistique)

VARIABLES MODALITES	EFFETS NETS								
	M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6	M 7	M 8	M 9
A- Age	***	***	***	***	***	**	**	**	*
●15-19 ans (ref)									
●20-24 ans	0,74***	0,74***	0,80***	0,85**	0,85**	0,90ns	0,91ns	0,91ns	0,88ns
●25-29 ans	0,78***	0,78***	0,84**	0,89ns	0,91ns	0,94ns	0,98ns	0,98ns	0,89 ns
●30-34	0,98ns	0,98ns	1,03ns	1,09ns	1,12ns	1,14ns	1,19**	1,19**	1,05 ns
●35-39	0,83**	0,82**	0,85*	0,90ns	0,92ns	0,89ns	0,94ns	0,94ns	0,81 *
●40-44	0,99ns	0,97ns	1,0ns	1,05ns	1,07ns	1,05ns	1,12ns	1,12ns	0,97 ns
●45-49	1,00ns	0,99ns	1,0ns	1,06ns	1,09ns	1,04ns	1,10ns	1,10ns	0,95 ns
B- Situation matrimoniale	***	***	***	ns	ns	*	ns	ns	ns
●union (réf)									
●non en union	0,71***	0,69ns	1,25ns	0,92ns	0,96ns	1,13*	1,09ns	1,09ns	1,12 ns
C- Ethnie		***	***	***	***	***	***	***	***
●Mossi (réf)									
●Bobo		1,52***	1,54***	1,52***	1,71***	1,71***	1,70***	1,70***	1,70***
●Dioula		1,56***	1,65***	1,72***	1,65***	1,70***	1,69***	1,69***	1,68***
●Peulh		2,08***	1,97***	1,19***	1,73***	1,82***	1,74***	1,74***	1,73***
●Gourmatché		0,68***	0,67***	0,61***	0,65***	0,64***	0,66***	0,66***	0,66***
●Gourounsi		1,10ns	1,15ns	1,16ns	1,33**	1,42***	1,45***	1,45***	1,46***
●Autres ethnies		1,08ns	1,11ns	1,08ns	1,12ns	1,14ns	1,14ns	1,14ns	1,15ns
D- Milieu de socialisation			***	***	***	ns	ns	Ns	ns
●Rural (réf)									
●Urbain			0,59***	0,81***	0,80***	0,94 ns	0,94 ns	0,94ns	0,94ns
E- Milieu de résidence				***	***	***	***	***	***
●Rural (réf)									
●Urbain				0,55***	0,55***	0,73***	0,67***	0,67***	0,67***
G- Religion					***	***	***	***	***
●musulmane (réf)									
●Chrétienne					0,74***	0,82***	0,82***	0,82***	0,82***
●Autres religions					0,79**	0,80***	0,80***	0,80***	0,80***
H- Niveau d'instruction						***	***	***	***
●Sans niveau (réf)									
●Primaire						0,31***	0,33***	0,33***	0,34***
●Secondaire ou plus						0,76***	0,76***	0,76***	0,76***
I- Occupation principale de la femme							***	***	***
●Agricultrices (réf)									
●Sans occupation							1,31***	1,31***	1,31***
●Cadres							0,40***	0,40***	0,41***
●Ouvrières							1,28**	1,28**	1,29**
●commerçantes							1,12ns	1,12ns	1,12 ns
J-Exposition aux Médias								Ns	ns
●Oui (réf)									
●Non								1,00ns	1,00ns
K- Nombre d'enfants nés vivants									ns
● Pas d'enfants									
● 1-2									0,83 ns
● 3-5									0,87 ns
● 6+									0,99 ns
Khi-2 du modèle et on associée	63,457***	236,91***	346,123***	441,97***	479,78***	672,14***	726,41***	730,561***	730,561***

Le seuil de signification associé au Khi-deux du modèle révèle que le modèle est significatif à 1% donc adéquat pour expliquer le phénomène étudié.

Au regard du seuil de signification des variables du modèle, il ressort de ce tableau que les déterminants des violences faites aux femmes sont :

- l'ethnie ;
- le milieu de résidence ;
- la religion ;
- l'occupation des femmes et
- le niveau d'instruction.

6.1 Au niveau de l'ethnie

L'analyse explicative a abouti au fait que l'ethnie influence significativement l'opinion sur les violences faites aux femmes après contrôle de toutes les autres variables qui montrent que l'ethnie fait partie des déterminants qui l'influencent le plus.

Concernant l'ethnie, nous pouvons affirmer avec un seuil de 1% que les femmes Gourounsi ont 1,46 fois plus de chance que leurs homologues Mossi d'être sujette à des violences conjugales contre environ 1,7 fois pour les femmes Bobo, Dioula et Peulh. Par contre les femmes Gourmantché ont 40% moins de chance de l'être.

Malgré l'ajout progressif des variables dans le modèle, l'influence de l'ethnie est restée significative à 1%. Il en ressort donc que l'ethnie influence directement les violences faites aux femmes. Toutefois, il apparaît que le seuil de signification de l'ethnie Gourounsi augmente, lorsque nous ajoutons la religion puis le niveau d'instruction. Ceci voudrait dire que le comportement des femmes gourounsi vis-à-vis des violences conjugales est dû à la religion et à l'instruction.

6.2. Au niveau du milieu de résidence

Le milieu de résidence influence significativement l'opinion sur les violences faites aux femmes après contrôle de toutes les autres variables de l'étude. Sous réserve de 1% d'incertitude, nous pouvons affirmer que les femmes qui résident en milieu urbain ont 33% de chance de moins que celles du milieu rural de subir une violence conjugale. Il ressort des modèles successifs de régression logistique que le milieu de résidence influence directement les comportements des femmes concernant les violences conjugales.

6.3. Selon le niveau d'instruction

Concernant le niveau d'instruction des femmes, il influence significativement (au seuil de 1%) l'opinion des femmes sur les violences conjugales. Nous pouvons affirmer avec 1% d'incertitude que les femmes instruites acceptent moins les violences conjugales par rapport aux non instruites. En effet, les femmes ayant un niveau primaire et celles du niveau secondaire ou plus ont respectivement 66% et 34% moins de chance que les autres de subir une violence conjugale. Le niveau d'instruction des femmes détermine directement leur opinion vis-à-vis des violences conjugales.

6.4. Par rapport à la religion

Après contrôle des autres variables de l'étude, il ressort de l'analyse multivariée que la religion est un facteur très discriminant (au seuil de 1 %) des violences faites aux femmes. En

se basant sur le modèle final de l'étude, nous pouvons affirmer avec 1% d'incertitude que les chrétiennes ont pratiquement 20% de chance en moins que les musulmanes d'accepter des violences conjugales. Il en est de même pour celles des autres religions. Les valeurs religieuses influencent directement l'opinion des femmes sur les violences conjugales. Toutefois, il ressort du tableau précédent que le niveau d'instruction influence les femmes des religions « autres » dans leur comportement vis-à-vis des violences faites aux femmes.

6.5. De l'occupation principale des femmes

Au regard du tableau ci-dessus, nous pouvons affirmer avec une certitude de 99 % que les femmes inactives et ouvrières ont environ 1,3 fois plus de chance que leurs homologues agricultrices d'accepter des violences conjugales. Par contre les femmes cadres ont 69% moins de chance d'être victimes de violences conjugales. Quelques soient les variables introduites dans le modèle, le seuil de signification de l'occupation est resté à 1%. Ainsi, les violences faites aux femmes s'expliqueraient en partie par leur occupation sans l'intervention d'autres conditionnalités.

CONCLUSION GENERALE

Les violences à l'encontre des femmes constituent un phénomène largement répandu, à travers le monde. Le plus souvent, elles sont liées à l'image que l'on a de la femme. C'est un phénomène vécu de diverses manières dans les différents pays.

Au Burkina Faso, environ trois femmes sur quatre ont une opinion favorable vis-à-vis des violences qui leurs sont faites. Bien que réprimées par la loi, le phénomène persiste.

La problématique développée dans la plupart des études portant sur cette thématique a consisté, le plus souvent, à guérir le mal sans toujours prendre en compte les mécanismes par lesquels les facteurs contextuels interagissent pour donner un sens profond à l'opération. L'intérêt de cette étude s'inscrit dans la logique de trouver un palliatif à cette lacune. Pour ce faire, notre préoccupation de recherche était de répondre à la question fondamentale suivante : *quelles sont la prévalence et les conséquences des violences faites aux femmes au Burkina Faso ?*

Notre hypothèse principale de travail se formule de la façon suivante : l'opinion des femmes sur les violences faites à leur encontre au Burkina Faso sont favorisées par la conjugaison des facteurs socioculturels et socioéconomiques et par l'influence des médias et du nombre d'enfants nés vivants sur cette opinion.

Les données qui nous ont permis de vérifier ces hypothèses sont celles issues de la troisième Enquête Démographique et de Santé réalisées au Burkina Faso en 2003. Nous avons alors élaboré une démarche analytique à deux niveaux. Au niveau descriptif, il a été question de mesurer le degré d'association entre l'opinion sur les violences faites aux femmes et chacune des variables indépendantes retenues à partir de la statistique de chi-deux. Au niveau explicatif, compte tenu de la nature dichotomique de la variable dépendante, nous avons eu recours à la méthode de régression logistique afin de vérifier nos hypothèses.

Sans prétendre à l'exhaustivité, cette œuvre, à l'image de toute œuvre humaine, comporte quelques imperfections. Au nombre des limites, on pourrait noter la non prise en compte de la contribution des facteurs institutionnelles dans l'explication du phénomène. De même, la nature du phénomène étudié et la source de données utilisée pour l'appréhender gagneraient à être renforcées. En effet, une approche des violences faites aux femmes par les opinions ne traduit pas véritablement de l'importance du phénomène car on peut avoir une opinion favorable mais n'avoir jamais été violentée et vice versa. Il serait plus indiqué d'appréhender le phénomène à travers les questions suivantes : « Avez-vous déjà été violenté par votre conjoint ? », « Quelles sont les raisons ? », « Quelles sont les conséquences (physiques, morale, environnementale, etc.) ? », « Que peut-on faire pour mettre fin aux violences faites aux femmes ? » etc.

Nonobstant ces limites, des actions ciblées pourraient être menées afin de combattre de façon efficace les violences faites aux femmes au Burkina Faso. Comme actions programmatiques à mener, il serait convenable de :

- renforcer des actions en faveur de l'alphabétisation des femmes adultes, la scolarisation des filles et la lutte contre la l'abandon scolaire de celles-ci ;
- porter une attention particulière sur les femmes du milieu rural en ce qui concerne leur accès à l'information sur les violences conjugales par le renforcement des messages appropriés et adaptés de prévention contre ce problème ;

- développer et intensifier des campagnes de Communication pour le Changement de Comportements (CCC) afin de réduire les inégalités entre hommes et femmes en vue de favoriser le pouvoir économique des femmes. Pour ce faire, nous recommandons entre autres, un soutien plus soutenu à l'octroi de micro-crédits aux femmes ;
- mener des actions de plaidoyer à l'endroit des chefs religieux et coutumiers surtout dans la communauté musulmane afin de renforcer la sensibilisation en faveur des violences faites aux femmes en général et chez les femmes musulmanes en particulier ;
- renforcer les campagnes de sensibilisation et d'éducation en cours en portant un accent particulier sur les femmes Bobo, Dioula et Peulh ;
- promouvoir la recherche appliquée ou opérationnelle sur la manière d'élaborer des interventions qui puissent convaincre les individus et communautés de mettre fin aux violences à l'encontre des femmes.